



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2599**

commune (s) : **Saint Priest**

objet : Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la suite d'une préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 828 et 808 de la copropriété Bellevue, situés 38 rue George Sand

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2599**

commune (s) :	Saint Priest
objet :	Développement urbain - Revente, à titre onéreux, à la suite d'une préemption avec préfinancement, à la Commune, d'un appartement et d'une cave formant les lots n° 828 et 808 de la copropriété Bellevue, situés 38 rue George Sand
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte de la revente

Par arrêté n° 2018-04-30-R-0460 du 30 avril 2018, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de biens situés 38 rue George Sand à Saint Priest, pour un montant de 76 000 € -biens cédés occupés-.

II - Désignation des biens cédés

Il s'agit :

- d'un appartement de 67,82 m², formant le lot n° 828, avec les 63/8356 des parties communes générales attachés à ce lot,

- d'une cave, formant le lot n° 808, avec les 2/8356 des parties communes générales attachés à ce lot,

le tout situé 38 rue George Sand dans la copropriété Bellevue à Saint Priest, sur la parcelle cadastrée DI 182 et DI 183 d'une superficie de 1 780 m².

III - Conditions de la revente

Ces biens ont été acquis pour le compte de la Commune de Saint Priest qui s'est engagée à préfinancer cette acquisition, en vue de poursuivre la rénovation urbaine du centre-ville, notamment au moyen de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Triangle et de l'opération Cœur de Saint-Priest.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune s'est engagée à racheter à la Métropole les biens précités au prix de 76 000 € -biens cédés occupés- et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition par préemption.

La Commune aura la jouissance anticipée du bien à compter du jour du paiement du prix de l'acquisition par la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 17 avril 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la revente, par la Métropole, à titre onéreux, suite à une préemption avec préfinancement pour un montant de 76 000 €, à la Commune de Saint Priest, d'un appartement et d'une cave -biens cédés occupés- formant les lots de copropriété n° 828 et 808 situés sur la parcelle cadastrée DI 182 et DI 183, d'une superficie totale de 1 780 m² de la copropriété Bellevue, le tout situé 38 rue George Sand à Saint Priest.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette revente.

3° - La recette correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 30 janvier 2017, pour la somme de 15 000 000 € en dépenses et de 15 000 000 € en recettes sur l'opération n° OP07O4509.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 76 000 €, ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - compte 458 200 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.